

Choix des matières L3 ?

Par **strasbourg67**, le **05/09/2013** à **17:45**

Bonjour,

Je rentre en L3 à Strasbourg, et je souhaite me diriger vers un master droit privé ou droit des affaires. Ce qui m'intéresserait pour la suite, serait l'examen d'avocat ou me diriger vers le notariat ou l'immobilier.

J'hésite ainsi sur mes matières de TD en L3. Il m'en faut choisir 2, et je pense déjà prendre droit des sociétés; et pour la 2e matière je doute: entre prendre [s]procédure pénale[/s], ou bien [s]droit des biens[/s].

Procédure pénale en TD me permettrait d'avoir le cours complet et approfondi pour le concours d'avocat dans quelques années.

Droit des biens en TD me permettrait d'entrer plus facilement en M2 droit notarial et immobilier.

Je n'ai pas de préférence particulière entre ces 2 matières, je pense être intéressée par les 2. Je m'en remets à vos conseils!

Merci beaucoup !